

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTRÉVERD DU 31 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un du mois de mars, à vingt-heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTRÉVERD, dûment convoqué 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie déléguée de SAINT-ANDRÉ-TREIZE-VOIES (siège de la commune de MONTRÉVERD), sous la présidence de Monsieur Damien GRASSET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Convocation transmise par voie électronique le 25 mars 2022

Etaient Présents (21) : BAUDRY Philippe, BLAIN Martial, BOSSIS Dominique, BOSSIS Lionel, BOURON Dimitri, BRETIN Gérard, CHARBONNIER Carine, CHARIÉ Maëlle, CLAVIER Béatrice, DAHERON Anaïs, DAUBERCIES Lucile, DERAME Valérie, DUNEZ Manuel, GALLOT Fabien, GUILLOTON Maëlle, GRASSET Damien, HARDOUIN Emmanuel, HERVE Mélanie, MARTIN Rodolphe, PEAUDEAU Dorothée, RICHARD Sylvain.

Absents excusés (5) : BRISSON Delphine, GILLAIZEAU Dominique, RIPOCHE Sylvain, ROUSSEAU Pierre, VERES DOUILLARD Marine.

Pouvoirs : (3) : DOUILLARD Françoise donne pouvoir à CLAVIER Béatrice ;
RABOUIN Cécile donne pouvoir à RICHARD Sylvain ;
ROUSSEAU Florence donne pouvoir à BRETIN Gérard.

Secrétaire de séance : Lucile DAUBERCIES

Secrétaire auxiliaire : Patrick PLAMONT, DGS ;

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Suite à l'ouverture du Conseil Municipal par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du C.G.C.T., le Conseil Municipal désigne Madame Lucile DAUBERCIES comme secrétaire de séance.

2. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 24 FEVRIER 2022

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le Compte-Rendu du Conseil Municipal du 24 février 2022.

En l'absence de remarque, le compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2022 est adopté à l'unanimité

3. INFORMATION DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 du C.G.C.T.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du C.G.C.T., Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux des décisions prises dans le cadre de ses délégations et de celles des Maires délégués.

3.1– Arrêté fixant la réglementation temporaire de la circulation RD 7 - rue des Maires (MORM) - (Arrêté n°2022-REGVOIRIE-018 du 24 février 2022)

En raison de travaux de raccordement aérien au 10 rue des Maires par DEBELEC, bd François-Xavier Fafeur, ZI de Lannolier – 11000 CARCASSONNE, pour le compte d'ENEDIS, du 28 février au 21 mars 2022 (1 jour sur cette période), la circulation sera interdite sur une portion de la rue des Maires. Une déviation sera mise en place. L'entreprise devant se conformer au respect des prescriptions légales édictées dans l'arrêté pendant toute la durée des travaux.

3.2– Arrêté portant alignement en bordure de la VC à la Grande Roussière (MORM) - (Arrêté n°2022-REGVOIRIE-019 du 1er mars 2022)

L'alignement de la parcelle 150 ZO 116 en bordure de la VC à la Grande Roussière, est défini par un alignement de fait, selon le plan d'alignement joint.

3.3– Arrêté fixant la réglementation temporaire de la circulation RD 84 – Bellevue - en agglomération (MORM) - (Arrêté n°2022-REGVOIRIE-020 du 1er mars 2022)

ODEON TP, impasse du Bourillet – 85710 LA GARNACHE, est autorisée à réaliser des travaux de raccordement téléphonique de 11ml de GC à créer dont 8 ml sous trottoir et 3 ml sous chaussée, RD84 – Bellevue - en agglomération, du 1er au 31 mars 2022. Pendant les travaux, la circulation sera réglementée par panneaux B15-C18. L'entreprise devant se conformer au respect des prescriptions légales édictées dans l'arrêté pendant toute la durée des travaux.

3.4– Arrêté fixant la réglementation temporaire de la circulation chemin de la Passerelle (SSLV) - (Arrêté n°2022-REGVOIRIE-021 du 2 mars 2022)

ASA TP, 17 rue Charles Tellier, ZI la Folie Sud – 85310 LA CHAIZE LE VICOMTE, est autorisée à réaliser des travaux de viabilisation de 3 parcelles avec raccordement des réseaux sur la voie publique, du 7 au 11 mars 2022, chemin de la Passerelle. Pendant les travaux, la circulation sera interdite. Une déviation sera mise en place. L'entreprise devant se conformer au respect des prescriptions légales édictées dans l'arrêté pendant toute la durée des travaux.

3.5– Arrêté portant permission de voirie parcelle VC 180 – La Martinière (MORM) - (Arrêté n°2022-REGVOIRIE-022 du 7 mars 2022)

Monsieur Jean-Yves GUILLOTON est autorisé à occuper le domaine public afin d'aménager un accès avec busage de fossé pour la parcelle ZO 198 en bordure de la VC 108, à compter du 15 mars 2022.

3.6– Arrêté fixant la réglementation temporaire de la circulation à la Petite Roche, la Courolière, la Seigneurtière, route de Montaigu, rue du Hameau des Roches, rue de la Barbotière et VC 118 (SATV) - (Arrêté n°2022-REGVOIRIE-023 du 11 mars 2022)

BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES, rue Pierre Allut, 85016 La Roche/Yon, est autorisée à réaliser des travaux de mise en service du réseau HTAS (mise en service définitive du réseau souterrain) à la Petite Roche, la Courolière, la Seigneurtière, route de Montaigu, rue du Hameau des Roches, rue de la Barbotière et VC 118, du 11 avril au 13 mai 2022 (3 jours sur cette période). La circulation sera :

- Route de Montaigu : alternat par feux tricolores ;
- Rue du Hameau des Roches, la Courolière, la Seigneurtière : alternat par panneaux B15/C18 ;
- VC 118, rue de la Barbotière, la Petite Roche : interdite (sauf riverains, Poste, collecte des ordures ménagères et secours). L'entreprise devant se conformer au respect des prescriptions légales édictées.

3.7– Arrêté portant permission de voirie et fixant la réglementation temporaire de la circulation chemin de la Passerelle (SSLV) - (Arrêté n°2022-REGVOIRIE-024 du 11 mars 2022)

VEOLIA EAU, Impasse Louis Mazetier, 85000 La Roche/Yon, est autorisée à créer trois branchements AEP, chemin de la Passerelle, commune déléguée de Saint-Sulpice-le-Verdon, entre le 11 et le 31 mars 2022. Pendant les travaux, la circulation sera interdite. Une déviation sera mise en place. L'entreprise devant se conformer au respect des prescriptions légales édictées dans l'arrêté pendant toute la durée des travaux.

3.8– Arrêté fixant la réglementation temporaire de la circulation rue Concorde (SSLV) - (Arrêté n°2022-REGVOIRIE-025 du 15 mars 2022)

Le 17 mars 2022 et en raison des travaux de pose de la charpente dans le cadre des travaux sur la mairie de Saint-Sulpice-le-Verdon effectués par l'entreprise les Ateliers du Bocage, ZI la Chevasse, Saint-Sulpice-le-Verdon – 85260 MONTREVERD, la circulation rue Concorde allant de l'intersection avec la rue de la Colonne jusqu'à la salle Concorde ne se fera que dans un seul sens : sur la voie de droite (fermeture de la voie de gauche). L'entreprise devant se conformer au respect des prescriptions légales édictées dans l'arrêté pendant toute la durée des travaux.

3.9– Arrêté fixant la réglementation temporaire de la circulation RD 7 - rue de la Colonne (SSLV) - (Arrêté n°2022-REGVOIRIE-026 du 15 mars 2022)

OS METALLERIE, 1 la Chignadière, St Germain sur Moine, 49450 SEVREMOINE, est autorisée à poser la charpente métallique avec une nacelle sur le pôle mairie - bibliothèque, rue de la Colonne, commune déléguée de Saint-Sulpice-le-Verdon, entre le 21 et le 25 mars 2022. Pendant les travaux, la circulation sera alternée par panneaux B15-C18. L'entreprise devant se conformer au respect des prescriptions légales édictées dans l'arrêté pendant toute la durée des travaux.

3.10– Arrêté fixant la réglementation temporaire de la circulation chemin de la Passerelle (SSLV) - (Arrêté n°2022-REGVOIRIE-027 du 18 mars 2022)

ASA TP, VEOLIA et EIFFAGE sont autorisés à réaliser des travaux de viabilisation de 3 parcelles avec raccordement des réseaux sur la voie publique, du 21 au 25 mars 2022, chemin de la Passerelle. Pendant les travaux, la circulation sera interdite. Une déviation sera mise en place. L'entreprise devant se conformer au respect des prescriptions légales édictées dans l'arrêté pendant toute la durée des travaux.

3.11– Arrêté fixant la réglementation temporaire de la circulation RD 7 – Rue de la Colonne (SSLV) - (Arrêté n°2022-REGVOIRIE-028 du 18 mars 2022)

VEOLIA EAU, Impasse Louis Mazetier, 85000 La Roche/Yon, est autorisée à créer des branchements AEP et EU, RD 7 rue de la Colonne, commune déléguée de Saint-Sulpice-le-Verdon, entre le 4 et le 13 avril 2022. Pendant les travaux, la circulation sera alternée par panneaux B15 – C18. L'entreprise devant se conformer au respect des prescriptions légales édictées dans l'arrêté pendant toute la durée des travaux.

3.12– Arrêté fixant la réglementation temporaire de la circulation au Petit Moulin (MORM) - (Arrêté n°2022-REGVOIRIE-029 du 18 mars 2022)

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES, 340 rue Joseph Gaillard – 85600 MONTAIGU-VENDEE, est autorisée à réaliser des travaux de terrassement et pose basse tension pour sécurisation au P0023, pour le compte du Sydev, au Petit Moulin, commune déléguée de Mormaison, du 25 mars au 22 avril 2022. Pendant les travaux, la circulation sera alternée par panneaux B15 – C18. L'entreprise devant se conformer au respect des prescriptions légales édictées dans l'arrêté pendant toute la durée des travaux.

3.13– Arrêté fixant la réglementation temporaire de la circulation - (Arrêté n°2022-REGVOIRIE-030 du 18 mars 2022)

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES, 340 rue Joseph Gaillard – 85600 MONTAIGU-VENDEE, est autorisée à déplacer un ouvrage HTA RTE 225 KV, pour le compte d'ENEDIS 85, sur la commune de Montréverd, du 4 avril au 3 mai 2022. Pendant les travaux, la circulation sera alternée par panneaux B15 – C18. L'entreprise devant se conformer au respect des prescriptions légales édictées dans l'arrêté pendant toute la durée des travaux.

3.14– Arrêté fixant la réglementation temporaire de la circulation à la Bodinière (SSLV) - (Arrêté n°2022-REGVOIRIE-031 du 18 mars 2022)

VEOLIA EAU, Impasse Louis Mazetier, 85000 La Roche/Yon, est autorisée à créer 1 branchements AEP, à la Bodinière, commune déléguée de Saint-Sulpice-le-Verdon, entre le 11 et le 20 avril 2022. Pendant les travaux, la circulation sera alternée par feux tricolores. L'entreprise devant se conformer au respect des prescriptions légales édictées dans l'arrêté pendant toute la durée des travaux.

3.15– Arrêté portant permission de voirie aux Arcis (SATV) - (Arrêté n°2022-REGVOIRIE-032 du 24 mars 2022)

Monsieur RIGAUD André-Pierre est autorisé à stationner 1 camion toupie et 1 camion pompe 4 les Arcis, commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies le 25 mars 2022. Le bénéficiaire devra se conformer au respect des prescriptions légales édictées dans l'arrêté pendant toute la durée des travaux.

3.16– Arrêté fixant la réglementation temporaire de la circulation chemin des Hillerai et rue des Narcisses (SSLV) - (Arrêté n°2022-REGVOIRIE-033 du 24 mars 2022)

SAS POISSONNET TP, 16 rue Louis Lumière, ZI les Blussières – 85190 AIZENAY, est autorisée à réaliser des travaux de raccordement à une conduite d'eau potable pour alimenter la maison individuelle de Monsieur RICHARD Olivier, du 28 mars au 25 avril 2022. Pendant les travaux, la circulation sera alternée par panneaux B15-C18. L'entreprise devant se conformer au respect des prescriptions légales édictées dans l'arrêté pendant toute la durée des travaux.

3.17– Arrêté portant fermeture de l'église de Saint-Sulpice-Le-Verdon - (Arrêté n°2022-REG-001 du 28 janvier 2022)

Au vu du rapport d'inspection dressé par l'entreprise ECTS, domiciliée 10 B, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 44400 REZÉ, spécialisée dans l'ingénierie des charpentes et enveloppes, il apparaît une dégradation sérieuse d'une des fermes porteuses du dôme de l'église de Saint-Sulpice-Le-Verdon, pouvant remettre en cause l'intégrité de la structure qui se situe au-dessus du cœur de l'église. De fait, la structure du dôme qui surplombe l'église menace de s'effondrer et pourrait passer au travers du plafond de l'église et s'écraser en plein milieu du cœur de l'église. Considérant le risque majeur que cela représente pour la sécurité des personnes, l'église de Saint-Sulpice-Le-Verdon est totalement fermée et interdite d'accès à compter de ce vendredi 28 janvier 2022, 14h00, ce jusqu'à nouvel ordre.

3.18– Arrêté portant autorisation de restitution d'une caution bancaire - (Arrêté n°2022-REG-002 du 14 mars 2022)

Dans le cadre du marché de construction des vestiaires sportifs football sur la commune déléguée de Mormaison, l'entreprise Eiffage Route Sud-Ouest, 85607 La Boissière de Montaigu, attributaire du lot n°1 : V.R.D., a présenté une demande en vue d'obtenir restitution des retenues de paiement opérées en garantie du marché. Au vu du compte-rendu de la visite de parfait achèvement des travaux en date du 11 février 2022, a été autorisée la restitution de la caution bancaire pour le lot 1, de la Société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST au titre des travaux susvisés.

3.19– Arrêté portant autorisation de restitution d'une caution bancaire - (Arrêté n°2022-REG-003 du 14 mars 2022)

Dans le cadre du marché de construction des vestiaires sportifs football sur la commune déléguée de Mormaison, l'entreprise Maudet, 85 290 Saint-Laurent-sur-Sèvre, attributaire du lot n°2 : Gros-œuvre, a présenté une demande en vue d'obtenir restitution des retenues de paiement opérées en garantie du marché.

Au vu du compte-rendu de la visite de parfait achèvement des travaux en date du 11 février 2022, a été autorisée la restitution de la caution bancaire pour le lot 2, de l'entreprise MAUDET au titre des travaux susvisés.

**3.20– Arrêté portant autorisation de restitution d'une caution bancaire -
(Arrêté n°2022-REG-004 du 14 mars 2022)**

Dans le cadre du marché de construction des vestiaires sportifs football sur la commune déléguée de Mormaison, l'entreprise Sarl Vendée Façade, 85 430 Aubigny-Les-Clouzeaux, attributaire du lot n°3 : Ravalement, a présenté une demande en vue d'obtenir restitution des retenues de paiement opérées en garantie du marché.

Au vu du compte-rendu de la visite de parfait achèvement des travaux en date du 11 février 2022, a été autorisée la restitution de la caution bancaire pour le lot 3, de l'entreprise Sarl Vendée Façade, au titre des travaux susvisés.

**3.21– Arrêté portant autorisation de restitution d'une caution bancaire -
(Arrêté n°2022-REG-005 du 14 mars 2022)**

Dans le cadre du marché de construction des vestiaires sportifs football sur la commune déléguée de Mormaison, l'entreprise Ateliers du Bocage, 85 260 Montréverd, attributaire du lot n°4 : Charpente Bois, a présenté une demande en vue d'obtenir restitution des retenues de paiement opérées en garantie du marché.

Au vu du compte-rendu de la visite de parfait achèvement des travaux en date du 11 février 2022, a été autorisée la restitution de la caution bancaire pour le lot 4, de l'entreprise Ateliers du Bocage, au titre des travaux susvisés.

**3.22– Arrêté portant autorisation de restitution d'une caution bancaire -
(Arrêté n°2022-REG-006 du 14 mars 2022)**

Dans le cadre du marché de construction des vestiaires sportifs football sur la commune déléguée de Mormaison, l'entreprise SMAC, 85 000 La Roche sur Yon, attributaire du lot n°5 : Couverture, a présenté une demande en vue d'obtenir restitution des retenues de paiement opérées en garantie du marché.

Au vu du compte-rendu de la visite de parfait achèvement des travaux en date du 11 février 2022, a été autorisée la restitution de la caution bancaire pour le lot 5, de l'entreprise SMAC, au titre des travaux susvisés.

**3.23– Arrêté portant autorisation de restitution d'une caution bancaire -
(Arrêté n°2022-REG-007 du 14 mars 2022)**

Dans le cadre du marché de construction des vestiaires sportifs football sur la commune déléguée de Mormaison, l'entreprise ACTIBA, 85 600 Montaigu-Vendée, attributaire du lot n°6 : Menuiseries extérieures, a présenté une demande en vue d'obtenir restitution des retenues de paiement opérées en garantie du marché. Au vu du compte-rendu de la visite de parfait achèvement des travaux en date du 11 février 2022, a été autorisée la restitution de la caution bancaire pour le lot 6, de l'entreprise ACTIBA, au titre des travaux susvisés.

**3.24– Arrêté portant autorisation de restitution d'une caution bancaire -
(Arrêté n°2022-REG-008 du 14 mars 2022)**

Dans le cadre du marché de construction des vestiaires sportifs football sur la commune déléguée de Mormaison, l'entreprise Ateliers du Bocage, 85 600 Montaigu-Vendée, attributaire du lot n°7 : Aménagement, a présenté une demande en vue d'obtenir restitution des retenues de paiement opérées en garantie du marché. Au vu du compte-rendu de la visite de parfait achèvement des travaux en date du 11 février 2022, a été autorisée la restitution de la caution bancaire pour le lot 7, de l'entreprise Ateliers du Bocage, au titre des travaux susvisés.

**3.25– Arrêté portant autorisation de restitution d'une caution bancaire -
(Arrêté n°2022-REG-009 du 14 mars 2022)**

Dans le cadre du marché de construction des vestiaires sportifs football sur la commune déléguée de Mormaison, l'entreprise Ceramic Concept, 85 140 Les Essarts en Bocage, attributaire du lot n°8 : Revêtements de sol-Faïence, a présenté une demande en vue d'obtenir restitution des retenues de paiement opérées en garantie du marché. Au vu du compte-rendu de la visite de parfait achèvement des travaux en date du 11 février 2022, a été autorisée la restitution de la caution bancaire pour le lot n°8, de l'entreprise Ceramic Concept, au titre des travaux susvisés.

**3.26– Arrêté portant autorisation de restitution d'une caution bancaire -
(Arrêté n°2022-REG-010 du 14 mars 2022)**

Dans le cadre du marché de construction des vestiaires sportifs football sur la commune déléguée de Mormaison, l'entreprise AMIAUD, 85 260 Les Brouzils, attributaire du lot n°10 et 11 : Electricité – Ventilation / Plomberie, a présenté une demande en vue d'obtenir restitution des retenues de paiement opérées en garantie du marché. Au vu du compte-rendu de la visite de parfait achèvement des travaux en date du 11 février 2022, a été autorisée la restitution de la caution bancaire pour le lot n°10 et 11, de l'entreprise AMIAUD, au titre des travaux susvisés.

3.27– Arrêté portant ouverture de la sacristie de l'église de Saint-Sulpice-Le-Verdon, accessible par l'extérieur - (Arrêté n°2022-REG-011 du 14 mars 2022)

Au vu de l'avis rendu par l'entreprise ECTS, domiciliée 10 B, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 44 400 REZÉ, établissant l'absence de risque à ouvrir la sacristie de l'église de Saint-Sulpice-Le-Verdon, accessible par l'extérieur, en passant par le parking ; Considérant la nécessité de permettre à un petit groupe de paroissiens de Saint-Sulpice-Le-Verdon, d'accéder à un local, pour continuer la préparation des différents offices religieux, à titre dérogatoire, sous la

responsabilité du prêtre de la paroisse, le Père Florent MURZEAU, ainsi que du représentant des paroissiens, Monsieur Yvon PAROIS : Est autorisé la réunion de 10 personnes au maximum, dans la sacristie de l'église de Saint-Sulpice-Le-Verdon, accessible par l'extérieur, en passant par le parking situé devant l'église. L'accès par l'intérieur de l'église étant interdit et rendu impossible par les étais de protection mis en place à l'intérieur de l'église de Saint-Sulpice-Le-Verdon.

3.28– Décision du Maire portant validation du devis IDEALIS, pour l'acquisition de 3 défibrillateurs supplémentaire pour la commune- (Décision du Maire n°2022-006 du 25 février 2022)

Vu la loi n°2018-527 du 28 juin 2018 et le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018, relatif à la mise en place de défibrillateurs automatisés externes dans les Etablissements Recevant du Public, il s'avère nécessaire de mettre en place sur la commune de Montréverd, 3 défibrillateurs supplémentaires. En conséquence, est validé le devis n°10215022022, présenté par l'entreprise IDEALIS, domiciliée : 85140 LES ESSARTS EN BOCAGE, concernant la pose et la fourniture de 3 défibrillateurs supplémentaires, pour un montant global de 6 196,80 € T.T.C.

3.29– Décision validant l'attributaire du marché d'aménagement du pourtour de la salle Concorde-Rue abbé Vinet, à Saint-Sulpice-Le-Verdon - (Décision du Maire n°2022-007 du 28 février 2022)

Vu la consultation lancée pour le réaménagement du Pourtour de la salle Concorde-Rue de l'abbé Vinet, à Saint-Sulpice-Le-Verdon. Au vu du classement des offres proposé par le Bureau d'Etudes Techniques de Terres de Montaigne Communauté d'Agglomération en application des critères de choix énoncés au Règlement de la Consultation (note technique 60% ; Note prix 40 %), est validé le classement suivant :

ENTREPRISES	TRANCHE FERME (€H.T.)	TRANCHE OPTI.N°1 (€H.T.) PLATEAU EN ENROBES ARZANO	TRANCHE OPT. N°2 (€H.T.) TROTTOIRS EN ENROBES ARZANO	TRANCHE OPT. N°3 (€H.T.) RESEAU EP RUE CONCORDE	TRANCHES RÉUNIES (€H.T.)	PRIX sur 100 points	POND 40%	TECH. sur 100 points	POND 60%	NOTE TOTAL sur 100 points	CLT
EIFFAGE ROUTE SUD OUEST	129 707,39 €	5 117,00 €	-2 445,80 €	20 920,00 €	153 298,59 €	91,31	36,52	96,00	57,60	94,12	1
COLAS CENTRE OUEST	174 936,50 €	2 450,00 €	-4 120,00 €	23 756,40 €	197 022,90 €	71,05	28,42	98,00	58,80	87,22	3
ASA TP	134 724,80 €	2 159,50 €	-10 849,90 €	13 943,68 €	139 978,08 €	100	40,00	85,00	51,00	91,00	2
SAS BAUDRY TP	170 789,13 €	5 715,50 €	-11 809,66 €	21 063,64 €	185 758,61 €	75,35	30,14	86,00	51,60	81,74	4
SAS Fabrice TP	143 416,60 €	4 200,00 €	-9 650,00 €	20 415,00 €	158 381,60 €	88,38	35,35	72,00	43,20	78,55	5
LOIRE VENDÉE INFRASTR.	Excusé										

En conséquence, le Maire décide d'attribuer le marché concernant les travaux d'aménagement du Pourtour salle Concorde-Rue de l'Abbé Vinet à Saint-Sulpice-Le-Verdon, à l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST, domiciliée : 25, rue du stade – CS60367 – 85607 LA BOISSIERE DE MONTAIGU, dont l'offre globale, d'un montant de 153 298 ,59 € H.T. est la mieux-disante.

3.30– Décision validant les attributaires des missions CT et CSPS, pour les travaux de réhabilitation des trois foyers des jeunes de Montréverd - (Décision du Maire n°2022-008 du 03 mars 2022)

Vu la consultation lancée le 04 février 2022, pour une mission de Contrôle Technique (L + SEI + HAND+ ELEC) et une mission de Coordination de Sécurité Protection Santé (Niveau 3) concernant les travaux de réhabilitation des trois foyers des jeunes de la commune de Montréverd, et suite à l'analyse des offres, le maire décide :

- **D'attribuer la mission de Contrôle Technique (L + SEI + HAND+ ELEC)** des travaux de réhabilitation des trois foyers des jeunes de la commune de Montréverd, à l'entreprise **SOCOTEC Construction**, domiciliée 83 rue Benjamin Franklin – CS 70039 – 85036 LA ROCHE SUR YON, dont la proposition d'un montant de 1 350,00 € H.T. est la moins-disante et qui est arrivée classée en première position ;
- **Décide d'attribuer la mission de Coordination de Sécurité Protection Santé (Niveau 3)** des travaux de réhabilitation des trois foyers des jeunes de la commune de Montréverd, à l'entreprise **SOCOTEC Construction**, domiciliée 83 rue Benjamin Franklin – CS 70039 – 85036 LA ROCHE SUR YON, dont la proposition d'un montant de 1 896,00 € H.T. est la moins-disante et qui est arrivée classée en première position.

3.31– Décision validant la déclaration de sous-traitance présentée par l'entreprise Ateliers du Bocage Scop SA, marché de réalisation du pôle Mairie-Bibliothèque de S.S.L.V. - (Décision du Maire n°2022-009 du 16 mars 2022)

Vu la délibération n°2021-061, en date du 1^{er} juin 2021, par laquelle l'entreprise ATELIERS DU BOCAGE SCOP SA, a été désignée attributaire du lot n°4 : Charpentes Bois, d'un montant de 49 538,89 € H.T., concernant le marché de réalisation du Pôle Mairie-Bibliothèque-Salle Multifonctions, sur la commune déléguée de Saint-Sulpice-Le-Verdon.

Vu la demande déposée par l'entreprise **ATELIERS DU BOCAGE SCOP SA**, pour faire accepter un acte de sous-traitance, en date du 15 mars 2022, reçu dans nos services le 16 mars 2022, afin de tenir compte des prestations qui seront exécutés par l'entreprise **VENDÉE HOME PROTECT**, pour un montant de 3 279,55 € H.T., est accepté le DC4 n°1, pris dans le cadre du marché de travaux concernant la réalisation du pôle Mairie-Bibliothèque-Salle multifonctions, sur la commune déléguée de Saint-Sulpice-Le-Verdon, concernant le lot n°4 : Charpentes Bois, par lequel l'entreprise **ATELIERS DU BOCAGE SCOP SA**, domiciliée : 25, rue des Auberges, ZI de la Chevasse, Saint-Sulpice-Le-Verdon, 85 260 Montréverd

Sous-traité à : l'entreprise **VENDÉE HOME PROTECT**, domiciliée : Route des Sables, La Marbrerie, 85190 Venansault, la réalisation de prestations de traitement curatif / préventif de bois, pour un montant de 3 279,55 € H.T., en paiement direct.

3.32– Décision validant le devis NEPSIO pour une étude Restauration Scolaire- (Décision du Maire n°2022-011 du 17 mars 2022)

Vu la nécessité pour le conseil municipal de réaliser une étude sur le service de restauration scolaire sur son territoire, afin d'appréhender les différentes problématiques liées à ce service, le Maire valide la conclusion du devis présenté par la Cabinet **NEPSIO Conseils**, domicilié : 12, rue de la Haltinière, 44 300 Nantes, concernant la réalisation de l'étude « Restauration Scolaire », pour un montant de 7 020,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal prend note de l'ensemble de ces arrêtés et décisions.

4. INFORMATIONS GENERALES

4.1– Guerre Ukraine – Russie :

Au vu du conflit actuellement en cours, en signe de soutien, le Conseil Municipal décide de se lever et d'applaudir le courage et la résistance dont fait preuve le peuple Ukrainien, en luttant pour le maintien de la démocratie.

4.2– Grippe Aviaire :

Notre commune est fortement impactée, à l'image de l'ensemble de la Vendée. A ce jour, ce sont 5 exploitations avicoles qui ont vues l'abattage de la totalité de leur cheptel et les couvoirs ORVIA sont aussi touchés.

Le Conseil Municipal prend note de ces informations.

5. FINANCES

5.1– Approbation Compte Administratif Budget général

(Délibération 012-2022)

Après s'être fait présenter le compte administratif 2021 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, du Budget général par Monsieur Damien GRASSET, Maire de la commune de Montréverd, ce dernier a cédé la Présidence des débats à Monsieur BAUDRY Philippe, doyen d'âge, et est sorti de la salle des débats.

Le Conseil Municipal de la commune nouvelle de MONTRÉVERD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Damien GRASSET, hors présence de ce dernier à l'unanimité des membres présents ou représentés, par 23 voix pour (Monsieur le Maire étant sorti de la salle il n'a pas participé au vote), 0 voix contre, 0 abstention :

- **Lui donne acte** de la présentation du Compte Administratif 2021 du Budget Général, lequel peut se résumer ainsi :

20500 - BUDGET PRINCIPAL MONTREVERD	BP 2021	CA 2021	RESULTAT de CLOTURE	RàR	RESULTAT
002 Fonctionnement reporté N-1 Excédent	2 805 396,42 €				
Dépenses de fonctionnement	4 837 802,42 €	1 968 423,24 €		- €	
Recettes de fonctionnement	2 032 406,00 €	2 645 653,32 €	3 482 626,50 €	- €	3 482 626,50 €
		677 230,08 €			
001 Résultat de clôture N-1	- 592 401,50 €				
Invest reporté N-1 Déficit avec RàR au 1068					
Dépenses d'investissement	4 024 556,89 €	2 213 785,87 €		374 640,50 €	
Recettes d'investissement	4 616 958,39 €	2 190 979,46 €	- 615 207,91 €	646 032,36 €	- 343 816,05 €
		22 806,41 €		271 391,86 €	
RESULTAT AU 31/12/2021		654 423,67 €	2 867 418,59 €		3 138 810,45 €

- **Constate** pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5.2– Approbation Compte Administratif Budget annexe Assainissement

(Délibération 013-2022)

Après s'être fait présenter le compte administratif 2021 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, du **Budget annexe Assainissement** par Monsieur Damien GRASSET, Maire de la commune de Montréverd, qui a cédé la Présidence des débats à Monsieur BAUDRY Philippe, doyen d'âge, et est sorti de la salle des débats, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de MONTRÉVERD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Damien GRASSET, hors présence de ce dernier à **l'unanimité des membres présents ou représentés, par 23 voix pour** (Monsieur le Maire étant sorti de la salle il n'a pas participé au vote), 0 voix contre, 0 abstention, étant ici précisé que ces résultats définitifs sont approuvés pour la dernière fois et clôture ce budget, puisque la compétence est transférée à compter du 1^{er} janvier 2022, à Terres de Montaigu Communauté d'Agglomération :

- **Lui donne acte** de la présentation du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

20501 - BUDGET ASSAINISSEMENT	BP 2021	CA 2021	RESULTAT de CLOTURE	RàR	RESULTAT
002 fonctionnement reporté N-1	74 405,41 €				
Dépenses de fonctionnement	226 405,41 €	152 725,94 €			
Recettes de fonctionnement	152 000,00 €	156 900,37 €	78 579,84 €		78 579,84 €
		4 174,43 €			
001 Invest reporté N-1	81 970,22 €				
Dépenses d'investissement	143 970,22 €	28 768,62 €			
Recettes d'investissement	62 000,00 €	61 647,51 €	114 849,11 €		114 849,11 €
		32 878,89 €			
RESULTAT AU 31/12/2021		37 053,32 €	193 428,95 €		193 428,95 €

- **Constate** pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5.3– Approbation Compte Administratif Budget annexe Intervention Economique

(Délibération 014-2022)

Après s'être fait présenter le compte administratif 2021 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, du **Budget annexe Intervention Economique** par Monsieur Damien GRASSET, Maire de la commune de Montréverd, qui a cédé la Présidence des débats à Monsieur BAUDRY Philippe, doyen d'âge, et est sorti de la salle des débats, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de MONTRÉVERD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Damien GRASSET, hors présence de ce dernier à **l'unanimité des membres présents ou représentés, par 23 voix pour** (Monsieur le Maire étant sorti de la salle il n'a pas participé au vote), 0 voix contre, 0 abstention :

- **Lui donne acte** de la présentation du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Intervention Economique, lequel peut se résumer ainsi :

20504 - BUD. INTERVENTION ECONOMIQUE	BP 2021	CA 2021	RESULTAT de CLOTURE	RàR	RESULTAT
002 fonctionnement reporté N-1	- 1 250,58 €				
Dépenses de fonctionnement	44 716,29 €	13 890,81 €		- €	
Recettes de fonctionnement	45 966,87 €	14 905,51 €	235,88 €	- €	235,88 €
		1 014,70 €			
001 Invest reporté N-1	- 15 277,41 €				
Dépenses d'investissement	219 506,06 €	192 557,00 €		- €	
Recettes d'investissement	234 783,47 €	206 358,88 €	1 475,53 €	- €	1 475,53 €
		13 801,88 €			
RESULTAT AU 31/12/2021		14 816,58 €	1 711,41 €		1 711,41 €

- **Constate** pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5.4– Approbation Compte Administratif Budget annexe Renouvellement Urbain

(Délibération 015-2022)

Après s'être fait présenter le compte administratif 2021 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, du **Budget annexe Renouvellement Urbain** par Monsieur Damien GRASSET, Maire de la commune de Montréverd, qui a cédé la Présidence des débats à Monsieur BAUDRY Philippe, doyen d'âge, et est sorti de la salle des débats.

Le Conseil Municipal de la commune nouvelle de MONTRÉVERD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Damien GRASSET, hors présence de ce dernier **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, par 23 voix pour (Monsieur le Maire étant sorti de la salle il n'a pas participé au vote), 0 voix contre, 0 abstention :

- **Lui donne acte** de la présentation du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Renouvellement Urbain, lequel peut se résumer ainsi :

20503 - BUDGET RENOUVELLEMENT URBAIN	BP 2021	CA 2021	RESULTAT de CLOTURE	RàR	RESULTAT
002 fonctionnement reporté N-1					
Dépenses de fonctionnement					
Recettes de fonctionnement			- €		
001 Invest reporté N-1	- 456 544,52 €				
Dépenses d'investissement	20 000,00 €	840 882,54 €			
Recettes d'investissement	476 544,52 €	1 297 427,06 €	- €		- €
		456 544,52 €			
RESULTAT AU 31/12/2021		- €	- €		- €

- **Constate** pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5.5– Approbation Compte Administratif Budget annexe Lotissement Orgerie-Barbotière

(Délibération 016-2022)

Après s'être fait présenter le compte administratif 2021 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, du **Budget annexe Lotissement « Orgerie-Barbotière »** par Monsieur Damien GRASSET, Maire de la commune de Montréverd, qui a cédé la Présidence des débats à Monsieur BAUDRY Philippe, doyen d'âge, et est sorti de la salle des débats.

Le Conseil Municipal de la commune nouvelle de MONTRÉVERD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Damien GRASSET, hors présence de ce dernier **à l'unanimité des membres présents ou représentés, par 23 voix** pour (Monsieur le Maire étant sorti de la salle il n'a pas participé au vote) :

- **Lui donne acte** de la présentation du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Lotissement « Orgerie-Barbotière », lequel peut se résumer ainsi :

20508 - BUDGET LOT ORGERIE BARBOTIERE	BP 2021	CA 2021	RESULTAT de CLOTURE	RàR	RESULTAT
002 fonctionnement reporté N-1	145 917,46 €				
Dépenses de fonctionnement	530 342,55 €	320 201,44 €			
Recettes de fonctionnement	384 425,09 €	311 416,08 €	137 132,10 €		137 132,10 €
		- 8 785,36 €			
001 Invest reporté N-1	- 214 623,37 €				
Dépenses d'investissement	314 623,38 €	311 416,08 €			
Recettes d'investissement	529 246,75 €	214 623,37 €	- 311 416,08 €		- 311 416,08 €
		- 96 792,71 €			
RESULTAT AU 31/12/2021		- 105 578,07 €	- 174 283,98 €		- 174 283,98 €

- **Constate** pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Arrête les résultats définitifs** tels que résumés ci-dessus.

5.6– Approbation Compte Administratif Budget annexe Lotissement Clos de la Bonnelière

(Délibération 017-2022)

Après s'être fait présenter le compte administratif 2021 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, du Budget annexe Lotissement « Clos de la Bonnelière » par Monsieur Damien GRASSET, Maire de la commune de Montréverd, qui a cédé la Présidence des débats à Monsieur BAUDRY Philippe, doyen d'âge, et est sorti de la salle des débats.

Le Conseil Municipal de la commune nouvelle de MONTRÉVERD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Damien GRASSET, hors présence de ce dernier à l'unanimité des membres présents ou représentés, par 23 voix pour (Monsieur le Maire étant sorti de la salle il n'a pas participé au vote), 0 voix contre, 0 abstention :

- **Lui donne acte** de la présentation du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Lotissement « Clos de la Bonnelière », lequel peut se résumer ainsi :

20506 - BUD. LOT. CLOS DE LA BONNELIERE	BP 2021	CA 2021	RESULTAT de CLOTURE	RàR	RESULTAT
002 fonctionnement reporté N-1	81 066,66 €				
Dépenses de fonctionnement	333 086,04 €	102 119,48 €			
Recettes de fonctionnement	252 019,38 €	102 119,48 €	81 066,66 €		81 066,66 €
		- €			
001 Invest reporté N-1	99 454,73 €				
Dépenses d'investissement	148 999,38 €	102 119,48 €			
Recettes d'investissement	248 454,11 €	99 454,73 €	102 119,48 €		102 119,48 €
		2 664,75 €			
RESULTAT AU 31/12/2021		- 2 664,75 €	- 21 052,82 €		- 21 052,82 €

- **Constate** pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5.7– Approbation Compte Administratif Budget annexe Lotissement Le Chatellier

(Délibération 018-2022)

Après s'être fait présenter le compte administratif 2021 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, du Budget annexe Lotissement « Le Chatellier » par Monsieur Damien GRASSET, Maire de la commune de Montréverd, qui a cédé la Présidence des débats à Monsieur BAUDRY Philippe, doyen d'âge, et est sorti de la salle des débats.

Le Conseil Municipal de la commune nouvelle de MONTRÉVERD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Damien GRASSET, hors présence de ce dernier à l'unanimité des membres présents ou représentés, par 23 voix pour (Monsieur le Maire étant sorti de la salle il n'a pas participé au vote), 0 voix contre, 0 abstention :

- **Lui donne acte** de la présentation du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Lotissement « Le Chatellier », lequel peut se résumer ainsi :

20507 - BUDGET LOT LE CHATELLIER	BP 2021	CA 2021	RESULTAT de CLOTURE	RàR	RESULTAT
002 fonctionnement reporté N-1	122 540,86 €				
Dépenses de fonctionnement	679 859,60 €	412 722,99 €			
Recettes de fonctionnement	557 318,74 €	244 142,52 €	46 039,61 €		46 039,61 €
		168 580,47 €			
001 Invest reporté N-1	361 976,18 €				
Dépenses d'investissement	494 618,74 €	213 442,52 €		- €	
Recettes d'investissement	856 594,92 €	361 976,70 €	213 442,00 €	- €	213 442,00 €
		148 534,18 €			
RESULTAT AU 31/12/2021		- 20 046,29 €	- 259 481,61 €		- 259 481,61 €

- **Constate** pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5.8– Approbation des Comptes de Gestion du Comptable public

(Délibération 019-2022)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, dont la synthèse figure ci-dessous ;

	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2020	PART INVESTISSEMENT EXERCICE 2021	RESULTAT EXERCICE 2021	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2021
I - Budget principal				
Investissement	-592 401,50		-22 806,41	-615 207,91
Fonctionnement	3 117 696,62	312 300,20	677 230,08	3 482 626,50
TOTAL	2 525 295,12	312 300,20	654 423,67	2 867 418,59
	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2020	PART INVESTISSEMENT EXERCICE 2021	RESULTAT EXERCICE 2021	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2021
II - Budget Renouvellement Urbain				
Investissement	-456 544,52		456 544,52	
Fonctionnement				
TOTAL	- 456 544,52		456 544,52	
	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2020	PART INVESTISSEMENT EXERCICE 2021	RESULTAT EXERCICE 2021	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2021
III - Budget Intervention Economique				
Investissement	- 15 277,41		13 801,88	- 1 475,53
Fonctionnement	- 1 250,58		1 014,70	- 235,88
TOTAL	- 16 527,99		14 816,58	- 1 711,41
	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2020	PART INVESTISSEMENT EXERCICE 2021	RESULTAT EXERCICE 2021	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2021
IV - Budget Clos de la Bonnelière				
Investissement	- 99 454,73		- 2 664,75	- 102 119,48
Fonctionnement	81 066,66			81 066,66
TOTAL	- 18 388,07		- 2 664,75	- 21 052,82
	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2020	PART INVESTISSEMENT EXERCICE 2021	RESULTAT EXERCICE 2021	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2021
V - Budget Chatelier				
Investissement	- 361 976,18		148 534,18	- 213 442,00
Fonctionnement	122 540,86		- 168 580,47	- 46 039,61
TOTAL	- 239 435,32		- 20 046,29	- 259 481,61
	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2020	PART INVESTISSEMENT EXERCICE 2021	RESULTAT EXERCICE 2021	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2021
VI - Budget Orgerie				
Investissement	- 214 623,37		- 96 792,71	- 311 416,08
Fonctionnement	145 917,46		- 8 785,36	137 132,10
TOTAL	- 68 705,91		- 105 578,07	- 174 283,98
	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2020	PART INVESTISSEMENT EXERCICE 2021	RESULTAT EXERCICE 2021	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2021
VII - Budget Assainissement				
Investissement	81 970,22		32 878,89	114 849,11
Fonctionnement	74 405,41		4 174,43	78 579,84
TOTAL	156 375,63		37 053,32	193 428,95
	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2020	PART INVESTISSEMENT EXERCICE 2021	RESULTAT EXERCICE 2021	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2021
RESULTAT GLOBAL				
TOTAL	1 882 068,94	312 300,20	1 034 548,98	2 604 317,72

Après avoir entendu l'exposé sur les comptes administratifs de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, par 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- **Statuant** sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **Déclare** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

5.9 – Affectation de résultat Budget Général 2021

(Délibération 020-2022)

Monsieur le Maire, au vu des comptes de gestion 2021 du Budget Général du comptable public et du compte administratif 2021, conforme, qui font apparaître les résultats suivants :

- ↯ Excédent de fonctionnement n-1 reporté : 2 805 396.42 €
- ↯ Fonctionnement : 677 230.08 €
- ↯ Déficit d'investissement n-1 reporté : - 592 401.50 €
- ↯ Investissement : - 22 806.41 €
- ↯ Restes à réaliser en investissement : 271 391.86 €

Propose d'affecter les résultats 2021, comme suite au budget général 2022 :

- **Section d'investissement (compte 1068 – recettes) : 343 816.05 € ;**
- **Section d'investissement (compte 001 – dépenses) : - 500 358.80 € ;**
- **Section de fonctionnement (compte 002 – recettes) : 3 217 390.29 € (dont la reprise du budget Assainissement) ;**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** à l'unanimité des membres présents ou représentés, par 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, d'affecter les résultats 2021 comme suit au Budget Général 2022 :
 - Section d'investissement (compte 1068 – recettes) : 343 816.05 €
 - Section d'investissement (compte 001 – dépenses) : - 500 358.80 €
 - Section de fonctionnement (compte 002 – recettes) : 3 217 390.29 € **(dont la reprise du Budget Assainissement).**

5.10– Reprises de résultats Budget annexe Intervention Economique 2021

(Délibération 021-2022)

Monsieur le Maire, au vu des comptes de gestion 2021 du Budget Intervention Economique du comptable public et du compte administratif 2021, conforme, qui font apparaître les résultats suivants :

- ↯ Déficit de fonctionnement n-1 reporté : - 1 250,58 €
- ↯ Excédent de Fonctionnement : 1 014,70 €
- ↯ Déficit d'investissement n-1 reporté : - 15 277,41 €
- ↯ Excédent d'Investissement : 13 801,88 €

Propose de reprendre les résultats 2021, comme suit au budget Interventions Economiques 2022 :

- **Section d'investissement (compte 001 – Dépenses) : - 1 475.53 € ;**
- **Section de fonctionnement (compte 002 – Dépenses) : - 235.88 € ;**

Le Conseil Municipal :

- **Décide**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, par 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention de reprendre les résultats 2021 comme suit au Budget Intervention Economique 2022 :
 - **Section d'investissement (compte 001 – Dépenses) : - 1 475.53 € ;**
 - **Section de fonctionnement (compte 002 – Dépenses) : - 235.88 € ;**

5.11– Reprises de résultats Budget annexe Orgerie-Barbotière 2021

(Délibération 022-2022)

Monsieur le Maire, au vu des comptes de gestion 2021 du Budget Orgerie-Barbotière du comptable public et du compte administratif 2021, conforme, qui font apparaître les résultats suivants :

- ↯ Excédent de fonctionnement n-1 reporté : 145 917,46 €
- ↯ Déficit de Fonctionnement : - 8 785,36 €
- ↯ Déficit d'investissement n-1 reporté : - 214 623,37 €
- ↯ Déficit d'Investissement : - 96 792,71 €

Propose de reprendre les résultats 2021, comme suit au budget de l'Orgerie-La Barbotière 2022 :

- **Section de fonctionnement (compte 002 – recettes) : 137 132.10 € ;**
- **Section d'investissement (compte 001 – dépenses) : - 311 416.08 € ;**

Le Conseil Municipal :

- **Décide**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, par 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention de reprendre les résultats 2020 comme suit au Budget Lotissement Orgerie-Barbotière 2022 :
 - **Section de fonctionnement (compte 002 – recettes) : 137 132.10 € ;**
 - **Section d'investissement (compte 001 – dépenses) : - 311 416.08 € ;**

5.12– Reprises de résultats Budget annexe Lotissement Clos de la Bonnelière 2021

(Délibération 023-2022)

Monsieur le Maire, au vu des comptes de gestion 2021 du Budget Le Clos de la Bonnelière du comptable public et du compte administratif 2021, conforme, qui font apparaître les résultats suivants :

- ✂ Excédent de fonctionnement n-1 reporté : 81 066,66 €
- ✂ Excédent / Déficit de Fonctionnement : 0,00 €
- ✂ Déficit d'investissement n-1 reporté : - 99 454,73 €
- ✂ Déficit d'Investissement : 2 664,75 €

Propose de reprendre les résultats 2021, comme suit au budget Le Clos de la Bonnelière 2022 :

- **Section de fonctionnement (compte 002 – Recettes) : 81 066,66 € ;**
- **Section d'investissement (compte 001 – Dépenses) : - 102 119,48 € ;**

Le Conseil Municipal :

- **Décide**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, par 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention de reprendre les résultats 2021 comme suit au Budget Lotissement Clos de la Bonnelière 2022 :
 - **Section de fonctionnement (compte 002 – recettes) : 81 066.66 € ;**
 - **Section d'investissement (compte 001 – dépenses) : - 102 119.48 € ;**

5.13– Reprises de résultats Budget annexe Lotissement Le Chatellier 2021

(Délibération 024-2024)

Monsieur le Maire, au vu des comptes de gestion 2021 du Budget Le Chatellier du comptable public et du compte administratif 2021, conforme, qui font apparaître les résultats suivants :

- ✂ Excédent de fonctionnement n-1 reporté : 122 540,86 €
- ✂ Déficit de Fonctionnement : - 168 580,47 €
- ✂ Déficit d'investissement n-1 reporté : - 361 976,18 €
- ✂ Déficit d'Investissement : -148 534,18 €

Propose de reprendre les résultats 2021, comme suit au budget Le Chatellier 2022 :

- **Section de fonctionnement (compte 002 – Dépenses) : - 46 039,61 € ;**
- **Section d'investissement (compte 001 – Dépenses) : - 213 442,00 € ;**

Le Conseil Municipal :

- **Décide**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, par 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention de reprendre les résultats 2021 comme suit au Budget Lotissement Le Chatellier 2022 :
 - **Section de fonctionnement (compte 002 – dépenses) : - 46 039.61 € ;**
 - **Section d'investissement (compte 001 – dépenses) : - 213 442.00 € ;**

5.14– Vote des subventions Budget Général

(Délibération 025-2022)

Les demandes de subvention reçues pour l'année 2022 sont présentées aux conseillers municipaux. Il est rappelé au conseil municipal que préalablement aux discussions et aux votes, **tous les conseillers municipaux présents qui auraient des liens avec des associations demandeuses (représentants, administrateurs d'associations, adhérents,...), ne doivent ni prendre part au débat ni participer au vote des subventions et qu'ils doivent sortir temporairement de la salle du Conseil, le temps des débats et des votes.** Mention de leur sortie de la salle du conseil municipal et de leur absence de participation aux débats et au vote sera portée sur la délibération correspondante. Il est présenté au conseil municipal les demandes de subventions reçues :

BÉNÉFICIAIRES	Proposition 2022
Familles rurales	
<i>Poste de Direction</i>	45 000,00 €
<i>Périscolaire SATV (Graine de Malice)</i>	11 000,00 €
<i>Périscolaire Mormaison (Milles pates)</i>	11 000,00 €
<i>Cantine SATV</i>	27 000,00 €
Cantine Mormaison - OGEC	10 000,00 €
Cantine SSLV - OGEC	17 600,00 €
Restaurant scolaire L'Herbergement - FR	3 072,00 €
OGEC Mormaison - Sortie scolaire	1 500,00 €
OGEC St Sulpice le Verdon - Sortie scolaire	1 875,00 €
OGEC SATV - Sortie scolaire	0,00 €
APEL Mormaison	300,00 €
APEL SATV	300,00 €
APEL SSLV	300,00 €
Périscolaire SSLV (Gribouille)	3 715,00 €
Acti'mômes - garderie extra-scolaire de l'Herbergement	11 805,00 €
Halte-garderie itinérante - Les ptits poucets roulent	4 572,00 €
Ateliers musique L'Herbergement - FR	150,00 €
Ecole de musique du Nord Vendée	400,00 €
Théâtre les Nouveaux Nez	240,00 €
OGEC MORMAISON (fête de la Boulogne)	1 200,00 €
Feu d'artifice fête de la Boulogne 2020	750,00 €
OGEC SATV (fêtes des battages)	1 200,00 €
Feu d'artifice fête des Battages 2020	750,00 €
CAP Chabotterie - Asso les Amis de la Chabotterie	1 200,00 €
PAMPL'UP	4 000,00 €
Les Ptits Sportifs l'Herbergement	150,00 €
AJA Gym Montaigu Vendée	230,00 €
Danse les Brouzils	60,00 €
Tennis de Table	110,00 €
La Tanche de la Boulogne	100,00 €
Taekwondo l'Herbergement	120,00 €
ABV Montaigu athlétisme	30,00 €
POOL EVERT billard	300,00 €
USSAM Foot	3 000,00 €
SMASH Basket	4 600,00 €
SMASH tennis	500,00 €
AIFR Argent de poche	2 000,00 €
ADMR L'Herbergement	1 771,00 €
Libert'Zelles	150,00 €
Comité des Œuvres TDM	560,00 €
CCAS de Montréverd	1 000,00 €
Réserve non affectée	76 390,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces demandes qui seront inscrites à l'article 6574 du budget général 2022 ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, par 19 voix pour (hors présence de Mesdames : Dorothée PAUDEAU, Anaïs DAHERON, Mélanie HERVÉ, Lucile DAUBERCIES et Monsieur Fabien GALLOT, qui étaient sortis de la salle des débats et n'ont participé ni au débat ni au vote), 0 opposition, 0 abstention ;

- **Vote** les subventions 2022 ainsi que présentées ci-dessus ;
- **Inscrit** les crédits nécessaires à l'article 6574 du budget général 2022 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération ;
- **Charge** Monsieur le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération ;

5.15– Vote des taux

(Délibération 026-2022)

Suite au travail réalisé par la Commission finances, il apparaît que pour l'année 2022, afin d'équilibrer le budget, il nous faut un produit de :

1°) 954 890 € ;

2°) Au vu de l'état 1259 reçu des Services Fiscaux, et des ressources fiscales annoncées, il faut que les taxes directes locales génèrent un produit de 661 742 €. (954 890 – (13 382 + 51 334 + 228 432) = 661 742 €)

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal de voter les taux suivants :

	Base prévisionnelle 2022	Taux proposé 2022	Produit correspondant
Taxe Foncière sur le Bâti	1 792 090 €	30,42 %	574 634,00 €
Taxe Foncière Non Bâti	228 752 €	37,02 %	87 108,00 €
TOTAL PRODUITS FISCAUX 2022 ATTENDUS			661 742,00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, par 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- **Vote** les taux d'imposition suivants pour les taxes directes locales pour l'année 2022
 - ☞ **TFB** : 30,42 %
 - ☞ **TFNB** : 37,02 %
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération ;

5.16– Vote du forfait communal à destination des écoles privées :

(Délibération 027-2022)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la Commission finances réunie le 16 mars dernier, il est proposé de reconduire le forfait annuel de 590 € / élève scolarisé dans les écoles privées des communes déléguées de Mormaison, Saint-André-Treize-Voies et Saint-Sulpice-Le-Verdon, tant pour les classes de maternelles que pour les classes élémentaires.

Monsieur le Maire demande, aux conseillers municipaux qui sont présents et auraient des liens avec les associations gérant les écoles privées du territoire (représentants, administrateurs d'associations,...) de ne pas prendre part au débat ni au vote des subventions et de sortir temporairement de la salle du conseil.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, par 24 voix pour, 0 opposition, 0 abstention :

- **Décide** de fixer à compter du 1^{er} avril 2022, le forfait annuel par élève à 590 €, tant en ce qui concerne les classes maternelles, que les classes élémentaires, pour les écoles suivantes :
 - **Ecole privée « Saint-Louis de Gonzague », à Mormaison ;**
 - **Ecole privée « Saint-Joseph », à Saint-André-Treize-Voies ;**
 - **Ecole privée « Notre-Dame », à Saint-Sulpice-Le-Verdon ;**
- **Inscrit** les crédits nécessaires à l'article 6558 du budget général 2022 ;

5.17 - Participation financière aux frais de fonctionnement des écoles publiques :

(Délibération 028-2022)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Montréverd ne dispose pas sur son territoire d'école publique. C'est pourquoi une entente communale existe, pour que nos élèves puissent être scolarisés sur des communes limitrophes (Rocheservière, l'Herbergement, Vieilleville, Les Lucs sur Boulogne, Montaigu-Vendée,...). Conformément aux dispositions de L'article L212-8 du code de l'éducation : « *La répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence de l'enfant concerné* » ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter de participer aux frais de fonctionnement et remboursement d'annuités de ces établissements et structures (établissement primaire public ou classes spécialisées) conformément aux dispositions de l'article 23 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, et de l'autoriser à signer toutes les pièces et documents se rapportant à ce dossier, au titre du budget 2022

A l'unanimité des membres présents ou représentés, par 24 voix pour, 0 opposition, 0 abstention :

- **Considérant** qu'il n'existe pas d'école publique, ni aucune structure de classe d'adaptation sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle de Montréverd ;
- **Accepte de participer** aux frais de fonctionnement de la scolarité des élèves résidant sur l'ensemble du territoire de la commune de Montréverd et fréquentant un établissement primaire public ou une classe d'adaptation ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à verser une participation pour les dépenses de fonctionnement des établissements qui sera mandatée et inscrite chaque année au budget général ;
- **Charge** Monsieur le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

5.18– Vote du budget primitif Budget Général

(Délibération 029-2022)

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté le projet de Budget Primitif du Budget Principal 2022 ;

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Débat d'Orientations Budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil Municipal en date du 24 février 2022 ;

A l'unanimité des membres présents ou représentés, par 24 voix pour, 0 opposition, 0 abstention :

- **Adopte** le Budget Primitif 2022 du Budget Général, comme suit :

20500 - BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES/RECETTES
Section d'Exploitation	5 357 799.29 €
Section d'Investissement	4 419 909.91 €

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération ;
- **Charge** Monsieur le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

5.19– Vote des budgets annexes à caractère administratif

(Délibération 030-2022)

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter l'ensemble des projets des Budgets Primitifs 2022 concernant les budgets annexes à caractère administratif : Intervention Economique ; Lotissement Orgerie-Barbotière ; Lotissement le Clos de la Bonnelière ; Lotissement le Chatellier 1 ; Lotissement le Bois Vert ;

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Débat d'Orientations Budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil Municipal en date du 24 février 2022 ;

A l'unanimité des membres présents ou représentés, par 24 voix pour, 0 opposition, 0 abstention :

- **Vote** l'ensemble des Budgets Primitifs 2022 concernant les budgets annexes à caractère administratif : Intervention Economique ; Lotissement le Clos de la Bonnelière ; Lotissement le Chatellier 1 ; Lotissement Orgerie-Barbotière ; Lotissement le Bois Vert ; comme suit :

20504 - BUD. INTERVENTION ECONOMIQUE	DEPENSES/RECETTES
Section d'Exploitation	24 624,76 €
Section d'Investissement	26 238,88 €
20506 - BUD. LOT. CLOS DE LA BONNELIERE	DEPENSES/RECETTES
Section d'Exploitation	212 119,48 €
Section d'Investissement	162 119,48 €
20507 - BUDGET LOT LE CHATELLIER	DEPENSES/RECETTES
Section d'Exploitation	321 698,02 €
Section d'Investissement	503 140,02 €
20508 - BUDGET LOT ORGERIE BARBOTIERE	DEPENSES/RECETTES
Section d'Exploitation	848 548,18 €
Section d'Investissement	722 832,16 €
20509 - BUDGET LOT LE BOIS VERT	DEPENSES/RECETTES
Section d'Exploitation	500 000,00 €
Section d'Investissement	500 000,00 €

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération ;
- **Charge** Monsieur le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

6. PRESENTATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS	2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027	
	Dépenses PPI	Recettes CA+MAR	Dépenses PPI	Recettes PPI	Recettes CA+MAR	Recettes PPI	Dépenses PPI	Recettes PPI	Dépenses PPI	Recettes PPI	Dépenses PPI	Recettes PPI	Dépenses PPI	Recettes PPI
Exécutions d'investissement de section														
FCVA 16.4046														
Couverture déficit et ou Excédent N-1														
Echéances capital emprunt/Emprunt														
11 - BATIMENTS														
Gros Entretien annuel bâtiments														
Signalétique														
Démolition vestiaires sportifs														
Organisation des clés														
Restauration mairie SATY - rénovation énergétique														
Engagés ADMP														
12 - VOIRIE														
Gros entretien de Voirie - Marché travaux Annuel														
Diagnostic réseau														
Monteverd Signalétique														
SDHAN rue de l'Issoire/D7														
SDHAN carrefour petit St André RD7/RB4														
SDHAN rue Jean XXIII														
Travaux VOIRIE liés à la mise en conformité assainissement														
Laison douce Momy/SSV+Momy/SATV														
Véloroute														
Amenagement entrées de bourg														
Ratiers pélagogiques (aménagement + neufs)														
Entretien réseau télécom La Philée														
Engagés Entretien Andalousier et étude paysagère voirie mixtes														
13 - ENVIRONNEMENT														
Opération plantation chambre agriculture														
Gros entretien espaces verts - Programme Annuel/Reprise parking Issore Morni														
Animation - cadre de vie - décoration Eclairage de Noël														
Ados cobambour courures et numérisation amèrièrè														
16 - CHIMÈRIE														
17 - BUDGET PARTICIPATIF														
Budget participatif														
Jeux enfants 3 sites														
City stade SATV														
Abords salle canoàrè														
20 - MATRIÈRIE														
Programme annuel matériel services technique														
21 - SPORTS														
Engagés														
22 - ACCUEIL DE LOJIRIS MULTI ACCUEIL														
Travaux et Honoraires														
23 - RESERVE FONCIÈRE														
Réserve														
24 - MAIRIE BIBLIOTHÈQUE SSV														
Solde honoraires														
Travaux														
Provision mobilier														
25 - ÉGLISE SSV														
Travaux S'Églises														
26 - RESTAURANT SCOLAIRE SSV														
Démolition CAHS - refraction cantine ssv														
27 - ESPACES JEUNES														
Travaux Foyers des Jeunes														
28 - RENOVATION SERVICES TECHNIQUES														
Touche grenier atelier SSV														
ENSEMBLE PAR ANNEE														

7.1– Présentation de l'Avant-Projet Sommaire Modifié du pôle A.L.S.H./ Multi-accueils

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à la tenue de la Commission élargie qui travaille sur le projet du pôle A.L.S.H. / Multi – accueils, ainsi qu'au retour fait par la Protection Maternelle et Infantile, il a été demandé au cabinet PELLEAU et Associés de retravailler le projet pour tenir compte des différentes remarques. Les modifications apportées au projet sont présentées au Conseil Municipal.

Est présenté au conseil les coûts des différentes énergies de chauffage. Le conseil est favorable à une orientation sur la géothermie et valide le schéma de principe présenté.

Le Conseil Municipal rend un accord de principe sur la conclusion de l'avenant avec le cabinet d'architecture Pelleau et Associés au vu des nouveaux éléments qui impactent le chiffrage du projet.

7.2 – Validation de la conclusion d'un Contrat Parcours Emploi

(Délibération 031-2022)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que du fait des difficultés de personnel (arrêt maladie, mutation, départs prochains en retraite) rencontrés dans notre service technique, nous aurions la possibilité de recruter temporairement Johann MARTEAU, qui intervient actuellement en appui sur nos espaces verts, dans le cadre de la brigade de remplacement du Centre de Gestion de la Vendée.

Ce recrutement pour une durée déterminée pourrait se faire dans le cadre d'un emploi aidé de type « contrat Parcours Emploi Compétences (P.E.C.). Ce type de contrat a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. A cette fin, il comporte des actions d'accompagnement professionnel. La prescription des P.E.C. est centrée sur les publics éloignés du marché du travail, l'entrée dans un PEC se fait sur la base du diagnostic du prescripteur.

L'aide à l'insertion professionnelle de l'Etat est attribuée à l'employeur qui, en contrepartie, doit obligatoirement mettre en place des actions d'accompagnement et de formation. L'employeur doit également désigner un tuteur parmi les salariés qualifiés et volontaires pour assumer cette fonction.

Le P.E.C. fait l'objet d'un accompagnement en quatre phases :

- Diagnostic du prescripteur ;
- Entretien tripartite réunissant le prescripteur, l'employeur et le futur salarié au moment de la signature de la demande d'aide qui doit permettre la formalisation des engagements ;
- Suivi pendant la durée du contrat ;
- Entretien de sortie de 1 à 3 mois avant la fin du contrat ;

Le P.E.C. prend la forme d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 9 mois à raison de 35 heures par semaine. Le renouvellement du contrat n'est ni prioritaire ni automatique, il est conditionné à l'évaluation, par le prescripteur, de son utilité pour le bénéficiaire et autorisé uniquement si les engagements antérieurs de l'employeur ont été respectés. La commune de Montréverd peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la conclusion d'un P.E.C., qui pourrait être recruté au sein de la commune de Montréverd, pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des Services techniques à raison de 35 heures par semaine (20 heures minimum). Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 9 mois à compter du 01^{er} avril 2022 (durée du contrat de 9 mois + renouvellement de 6 mois possible). L'Etat prendra à sa charge 40% de 20 Heures hebdomadaires de la rémunération correspondant au S.M.I.C.

Le Conseil Municipal :

- **Vu** la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion ;
- **Vu** l'arrêté de la Préfecture n°18-022 du 02/02/2018 relatif au contrat Parcours emploi compétences ;
- **Vu** la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP2018/11 du 11/01/2018 relative aux parcours emploi compétences et au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi ;
- **Vu** l'arrêté n°2021/DIRECCTE/3 relatif aux taux d'intervention en faveur des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) – supports des Parcours Emploi Compétences et des contrats initiatives emploi (CIE) jeunes ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, par 24 voix pour, 0 opposition, 0 abstention :

- **Valide** le recrutement d'un P.E.C. pour les fonctions d'agent polyvalent des services techniques à temps complet pour une durée de 9 mois à compter du 1^{er} avril 2022 ;
- **Inscrit** au budget les sommes correspondantes ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents correspondants ;
- **Charge** Monsieur le Maire ou son représentant d'appliquer la présente délibération.

8. INTERCOMMUNALITE

8.1 – Cinéma « Caméra 5 » :

Les élus de la Communauté de Communes viennent de valider le projet de la Société « Grand Ecran », qui va réaliser un nouveau complexe cinéma, en lieu et place de l'ancien cinéma « Caméra 5 ». Le nouveau complexe comprendra 890 places pour 6 salles allant de 72 à 320 places.

Ce nouvel équipement sera constitué de matériaux permettant une intégration réussie dans l'environnement existant.

Les travaux débuteront à l'automne 2022, pour une date prévisionnelle d'achèvement fin décembre 2023.

8.2 – Opération « vélo » :

Dans le cadre du schéma vélo, la Communauté d'Agglomération relance, à compter du 1^{er} mai, et sur une période de 1 mois, via la plateforme « Mon Espace En Ligne », son enveloppe d'aide à l'achat d'un vélo. Dotée d'une enveloppe de 25 000 €, cette opération permettra d'instruire environ 300 dossiers, avec une aide pouvant aller de :

- 50 à 200 €, pour l'achat d'un vélo mécanique ;
- 100 à 400 €, pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

9. Point sur les commissions communales : informations et questions diverses.

Le point est fait sur les différentes commissions communales par leurs responsables.

9.1 – Commission Vie Scolaire et Périscolaire :

Rapporteur Madame Maëlle GUILLON :

➤ **A.L.S.H. – Multi accueils** : Le Cabinet d'architecture Pelleau et Associés vient de nous faire parvenir les dernières modifications de l'Avant-Projet Détaillé, qui tiennent compte des remarques formulées par la Protection Maternelle et Infantile concernant ces deux équipements. Ces derniers éléments seront examinés par la Commission, mardi 05 avril prochain.

➤ **Etude Restauration Scolaire** : Le cabinet NEPSIO vient d'engager l'étude concernant la restauration scolaire sur notre territoire. Cela va permettre de recenser les besoins actuels ainsi que ceux à venir. Pour cela, vont être rencontrés : les différents gestionnaires des restaurants scolaires, pour connaître leurs besoins. Le 26 avril prochain, une première restitution sera faite par le Cabinet NEPSIO.

➤ **Transports Scolaire A.I.F.R.** : Suite à la réunion organisée avec l'association début mars, et aux nombreuses incivilités des collégiens, constatées par l'A.I.F.R., à l'échelle du Territoire de Terres de Montaigu, cette dernière souhaite organiser une réunion à destination des CM2 (futurs collégiens), pour communiquer auprès d'eux. Cette année sera choisie une commune test, pour faire connaître aux jeunes les bonnes pratiques de sécurité dans le car et informer les parents sur les modalités d'inscription et d'utilisation des transports en commun. L'objectif est de mettre en œuvre ces mesures dès 2023, sur l'ensemble des communes utilisant les services de l'AIFR.

➤ **Aire de jeux de Saint-Sulpice-Le-Verdon** : Mardi 05 avril, la commission va se réunir pour discuter notamment de la future aire de jeux, des équipements qui seront retenus et de leurs positionnements.

9.2 – Commission Culture – Lecture publique :

Rapporteur Madame Béatrice PAUL :

➤ **Printemps du livre de Montaigu 2022** : Cette année, du 1^{er} au 03 avril, se déroule en plein centre de Montaigu-Vendée, le 32^{ème} printemps du livre, après deux ans d'interruptions dues au COVID, sous la Présidence de Clara Dupond-Monod. Plus de 150 auteurs y seront présents. L'accès à cette manifestation est gratuit.

➤ **Aménagement bibliothèques** : La société DPC a été rencontrée, pour voir avec elle les aménagements mobiliers qui pourraient être mis en œuvre dans notre futur pôle Mairie-Bibliothèque-Salle multifonctions de Saint-Sulpice-Le-Verdon. Au vu des différentes propositions que la Société nous rendra, les élus en lien avec les bénévoles pourront arrêter le type de meuble qu'ils souhaitent pour l'élaboration de la consultation.

➤ **Exposition calligraphie** : Elle se tiendra les 10,11 et 12 juin prochain, dans la bibliothèque de Saint-André-Treize-Voies en lien avec l'association «la Détente Trévoise», qui organise des cours de calligraphie. Les écoles pourraient participer à cette exposition. L'inauguration de l'exposition se tiendra le samedi 11 juin à 11h00.

➤ **Les échappées de Terres de Montaigu** : La commission a validé la participation à cette manifestation en lien avec l'Office de Tourisme de Terres de Montaigu. Elle se déroulera le 18 septembre prochain, en même temps que le « Concours des artistes peintres de la Chabotterie ». Le principe est de mettre en place une boucle vélo, dont le départ et l'arrivée se situeront à la Chabotterie, qui serpentera à travers notre commune, en permettant de découvrir notre patrimoine historique, architectural, ou encore religieux.

9.3 – Commission Voiries – Réseaux :

Rapporteur Monsieur Philippe BAUDRY :

➤ **Travaux de voirie 2022** : Suite au transport sur les différents sites, la commission a priorisé les travaux. Le DCE correspondant a été mis en ligne le 22 mars dernier, pour une date limite de remise des offres fixée au 15 avril, à 12h00. Au vu des résultats de la consultation, la Commission arrêtera les travaux définitifs, en fonction de l'enveloppe budgétaire votée.

➤ **Travaux pourtours de la salle Concorde, à Saint-Sulpice-Le-Verdon** : Les riverains, les associations utilisatrices de la salle Concorde, l'OGEC de Saint-Sulpice-Le-Verdon, la Verdondine, l'association de la Chasse, le comité des fêtes ont reçu un mail pour les informer des travaux, qui vont commencer en semaine 15 (du 11 au 16 avril). En concertation avec ces associations nous essayerons de faciliter l'organisation des manifestations pendant la durée des travaux.

9.4 – Commission Communication – Evènementiel – Vie Associative et Sociale :

Rapporteur Monsieur Lionel BOSSIS :

➤ **Signalétique directionnelle** : La commission va retravailler les projets de signalétique reçus des entreprises Lacroix et Giraud, le 07 avril prochain.

➤ **Festival Pamp'l'Up, à la Chabotterie** : La vente des tickets en ligne vient de commencer. La commune va relayer les informations sur son site internet et sa page Facebook. Pour ceux qui aurait des contacts, l'association recherche des grilles de type HERAS, pour clôturer le site.

➤ **Forum de l'emploi Terres de Montaigu** : Le 17 mars dernier, de 09h00 à 20h00, s'est tenu le forum de l'Emploi Terres de Montaigu, lors duquel, 80 entreprises du territoire étaient présentes, avec près de 1 200 offres d'emploi à pourvoir. Lors de cette journée, 1 200 personnes se sont déplacées pour rencontrer les entreprises. La problématique de notre territoire est de connaître le plein emploi et de ne pas arriver à trouver assez de personnels ou main d'œuvre.

9.5 – Commission Equipements sportifs - Bâtiments :

Rapporteur Monsieur Fabien GALLOT :

➤ **Travaux pôle Mairie-Bibliothèque de Saint-Sulpice-Le-Verdon** : L'avancement des travaux sur l'aménagement de la mairie-bibliothèque, salle multifonctions suit son cours et pour l'instant il n'y a pas de retard de pris. De fait, la livraison est toujours prévue pour la fin d'année.

➤ **Travaux de démolition des vestiaires de football de Mormaison** : Ils débiteront dès la semaine 14 (du 04 au 09 avril). Afin de ne pas occasionner de gênes, la partie désamiantage sera réalisée pendant les vacances scolaires, ce qui tombera également pendant les élections (pas de travaux le dimanche, mais des engins de chantier seront stationnés sur site).

➤ **Ville sportive** : La remise du label ville sportive aura lieu le samedi 02 avril 2022, à Carquefou. Les panonceaux seront récupérés à cette occasion, pour être affichés en entrée de bourg.

9.6 – Commission Jeunesse-Citoyenneté :

Rapporteur Madame Maëlle CHARIÉ :

- **Rénovation des Foyers des jeunes** : La consultation pour le marché de travaux concerné a été montée par le Cabinet d'architecture 6-k et mis en ligne sur le site marchés sécurisés le 09 mars dernier. Il comporte 8 lots, les entreprises candidates devant déposer leurs offres avant le jeudi 07 avril à 12h00.
- **Espaces jeunes** : Les jeunes travaillent sur l'organisation d'une journée « vide-greniers », à la salle polyvalente de Mormaison, le 08 mai, pour auto financer une sortie à Disneyland.
- **Activités à la carte** : Elles vont se dérouler durant les vacances de Pâques du 11 au 22 avril. Il y a près de 50 jeunes inscrits, autour :
 - Ateliers sports ;
 - Ateliers Bricolage ;
 - Sortie cinéma ;
 - Stage en lien avec l'organisation du festival Pamp'Up ;
 - Journée ID'ADO qui permet de réunir sur une journée tous les jeunes de la Communauté d'Agglomération.
- **Conseil Municipal des Enfants** : Continue sa réflexion sur une journée sans voiture, avec peut-être l'idée d'un marché de producteurs et commerces locaux ;
- **Bus EMILE** : Anaëlle, chargée de prévention de Terres de Montaigu, interviendra en lien avec Marthe, sur les 3 zones d'activités de Montréverd, lors de la journée porte ouverte, le samedi 09 avril, pour présenter aux jeunes de notre commune, les formations en lien avec l'artisanat et l'apprentissage.
- **Ateliers CV** : La commission mène une réflexion pour organiser en lien avec Marthe, un atelier à destination des jeunes, pour les informer sur la manière de rédiger un C.V., en lien avec le Bus « Emile », de la Communauté d'Agglomération.
- **AIFR** : L'association va se réunir le lundi 04 avril prochain, pour essayer de trouver un successeur à Monsieur Patrick MERIEAU, Président de l'association. L'Assemblée Générale de l'association se tiendra le 17 mai prochain à Saint-Philbert-De-Bouaine. Les 10 ans de l'association seront eux organisés le 1er octobre prochain, salle du Bouton d'art, à Rocheservière.
- **Mission Argent de poche** : Les jeunes vont intervenir en lien avec les Services Techniques pour les assister, notamment sur les entretiens des espaces verts. Les jeunes qui le souhaitent pourront également venir en tant que « futurs électeurs », venir observer le dépouillement des scrutins.

9.7 – Commission Environnement – Cadre de Vie :

Rapporteur Monsieur Dominique BOSSIS :

- **Panneaux de Communication Espaces Verts** : Le 12 avril prochain, la commission se réunira pour arrêter les slogans de communications sur les panneaux « coccinelles ».
- **Opération de rempotage** : Les 12 et 13 avril prochain va être organisée une opération de rempotage en lien avec les bénévoles et les jeunes de l'opération « Argent de poche ».
- **Bourse aux plants** : Le 1^{er} mai 2022, de 09h00 à 12h00, se tiendra la bourse aux plants de Rocheservière, sous les halles de la Mairie de Rocheservière. Lors de cette matinée, les gens pourront échanger des plantes, boutures, graines, rhizomes, bulbes, ...
Une visite guidée de jardins collectifs sera également organisée, ainsi qu'une exposition de sensibilisation pour aller vers le zéro plastiques, zéro déchets.
- **Marche pour l'eau** : Le 07 mai prochain, va être organisée en lien avec le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement C.P.I.E., une marche en faveur de l'eau avec un circuit au départ du Pay, à Saint-André-Treize-Voie, avec une arrivée à Vieilleville au Lac des Vallées.

9.8 – Com Urbanisme :

Rapporteur Monsieur Gérard BRETIN :

➤ **Cimetières** : Comme la commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies ne possède pas de jardins du souvenir, la commission a décidé d'en installer un, pour uniformiser les pratiques. Sur ce point, le règlement n'a pas à être modifié, puisqu'il intègre déjà ce type d'équipement. La commission attend également de recevoir un devis pour la numérisation des tombes par drone, pour intégration au logiciel de gestion des cimetières.

➤ **Projets de lotissements** : Le cabinet VOIX MIXTES, en lien avec la SAET, avancent bien sur nos projets de lotissements à usage d'habitation de l'Orgerie-La Barbotière, à Saint-André-Treize-Voies, ainsi que du Bois-Vert, à Saint-Sulpice-Le-Verdon. Les plans généraux de division des lots sont faits. Il reste à finaliser le positionnement des parkings sur l'espace public, ainsi que ce qui sera réalisé en ce qui concerne les clôtures et les haies. Concernant le lotissement de l'Orgerie la Barbotière, il y aura un réseau à déplacer pour garder un passage le long du lotissement. Ces points seront discutés lors de la prochaine réunion qui se tiendra le 26 avril.

Si tout se passe bien, le permis d'aménager le lotissement du Bois-Vert, à Saint-Sulpice-Le-Verdon devrait être déposé pour la fin mai, celui de l'Orgerie-La Barbotière devrait suivre avec un décalage de 1 mois.

➤ **Aménagement de 3 lots, Lotissement de la Bonnelière** : Les travaux de viabilisation des 3 derniers lots, chemin de la passerelle vont bientôt s'achever. Ces 3 terrains ont déjà trouvé preneurs et pourront rapidement être vendus.

9.9 – Information et questions diverses :

Rapporteur Monsieur Damien GRASSET :

- **Transport solidaire** : Le CCAS, a procédé à un réaménagement du règlement, pour permettre le transport des personnes de moins de 60 ans, en lien avec une demande des services sociaux (ex : colis alimentaires ; transports pour une recherche d'emploi.). Il est entendu que cette prestation restera payante pour le bénéficiaire ;
- **Mutuelle Communale** : Le 15 mars dernier, les membres du C.C.A.S. de Montréverd, se sont prononcés favorablement sur la convention à intervenir pour la mise en place d'une mutuelle communale. Il sera proposé aux administrés de la commune de Montréverd la possibilité d'adhérer, avec des tarifications préférentielles avec la Société AXA Assurances. La Mutuelle Ligérienne pourrait également être intéressée, contact va être pris pour voir si elle souhaite se positionner.
- **Economie** : Le 09 avril 2022, se tiendra sur toutes nos Zones d'Activités de Montréverd, une journée « Portes Ouvertes », qui permettra à ceux qui le souhaitent, de découvrir nos 3 zones d'activités et les artisans qui y sont installés. La commune est partenaire de cette opération, avec la mise en place de banderoles et supports de communication, ainsi que l'organisation de navettes circulant toutes les ½ heures d'une zone d'activités à l'autre.
- **Elections présidentielles** : Les 10 et 24 avril prochain, de 08h00 à 19h00 se tiendront les élections présidentielles. Monsieur le Maire présente au conseil municipal les équipes d'élus qui seront présentes dans les 3 Bureaux de vote. Il est rappelé que légalement, il doit y avoir 4 personnes sur chaque roulement (1 psdt – 2 assesseurs – 1 secrétaire).

Point important : Le Président, les 2 assesseurs et le secrétaire, présents à l'ouverture du Bureau, doivent également être présents à la fermeture, pour la signature du Procès-Verbal des élections. Un mail va être adressé à l'ensemble des élus inscrits sur les 3 Bureaux pour leur demander de confirmer par retour de mail leur présence. Pour les élus qui ne pourraient pas y être, il leur appartient de trouver un remplaçant.

En l'absence de question, Monsieur le Maire clôture la réunion à 23h10.

Le Maire,
Damien GRASSET

